4b, quai Antoine I^{er} B.P. 445 MC 98011 MONACO CEDEX PRINCIPALITY OF MONACO

Tel.: +377 93 10 81 00 Fax: +377 93 10 81 40 e-mail: info@iho.int Web: www.iho.int

Dossier de l'OHI n°S1/6000/2020 & FO/598/01

LETTRE CIRCULAIRE DE LA COMMISSION DES FINANCES 3/2019

23 octobre 2019

2ème SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monaco, 20 avril 2020

Références :

- A. Lettre circulaire de l'Assemblée n°1 du 29 avril 2019 *Annonce et dispositions* générales
- B. Règles de procédure de la Commission des finances de l'OHI
- C. 1ère Session de l'Assemblée de l'OHI Décision n° 24.i

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

- 1. Conformément aux dispositions annoncées dans la lettre circulaire citée à la référence A, la Commission des finances tiendra sa prochaine réunion ordinaire le lundi 20 avril 2020, de 14h00 à 17h30 au Secrétariat de l'OHI, dans le cadre de la 2ème session de l'Assemblée. Conformément à la Règle 1 des Règles de procédure citées à la référence B, tout Etat membre qui n'est pas privé du droit de vote ni de ses avantages et prérogatives peut participer aux travaux de la Commission des finances.
- 2. Conformément aux Règles 3 et 6 des Règles de procédure citées à la référence B, l'ordre du jour provisoire de la réunion est fourni dans l'Annexe A. Il est demandé aux Etats membres de soumettre leurs propositions aux fins d'examen par la Commission des finances, <u>au plus tard le 20 janvier 2020</u>, à l'aide du formulaire de réponse joint en Annexe B.
- 3. L'élection du président et du vice-président de la Commission des finances se déroule pendant la réunion de la Commission des finances. Les Etats membres représentés à la réunion peuvent participer à l'élection. Conformément à la Règle 9 amendée des Règles de procédure de la Commission des finances (cf. référence C), le président et le vice-président sont élus pour une période de trois ans et occupent leurs fonctions jusqu'à la fin de la session ordinaire suivante de l'Assemblée (A-3). Il est demandé aux Etats membres de proposer un candidat à la présidence ou à la vice-présidence, <u>au plus tard le 20 janvier 2020</u>, à l'aide du formulaire de réponse joint en Annexe B.
- 4. L'ordre du jour provisoire révisé et les documents d'accompagnement seront distribués aux Etats membres par le Secrétariat en février 2020.

- 5. Il est demandé aux Etats membres qui souhaitent assister à la réunion de la Commission des finances d'inscrire leurs délégués, <u>au plus tard le 1^{er} mars 2020</u>, à l'aide du formulaire d'inscription fourni en Annexe C et de le faire parvenir au Secrétariat de l'OHI (par mél : cl-lc@iho.int ou par télécopie : +377 10 93 81 40).
- 6. Le Secrétariat de l'OHI encourage les Etats membres à utiliser le système de formulaire en ligne de l'OHI via les liens suivants :

https://iho.formstack.com/forms/web_form_fccl_03_2019_annex_b et https://iho.formstack.com/forms/web_form_fccl_03_2019_annex_c

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Dr Mathias JONAS Secrétaire général

Chathius Fra

Annexes:

Annexe A: Ordre du jour provisoire

Annexe B : Formulaire de réponse pour les commentaires relatifs à l'ordre du jour et aux propositions de candidatures à la présidence et à la vice-présidence de la Commission des finances

https://iho.formstack.com/forms/web form fccl 03 2019 annex b

Annexe C : Formulaire d'inscription pour la réunion de la Commission des finances https://iho.formstack.com/forms/web_form_fccl_03_2019_annex_c

Annexe A à la LCCF 03/2019

REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monaco, 20 avril 2020

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Election du président et du vice-président
- 4. Tout item dont l'inclusion a été demandée par la Commission des finances
- 5. Etats financiers pour 2017-2019
- 6. Proposition de budget pour 2021-2023
- 7. Rapport à l'Assemblée
- 8. Questions diverses
- 9. Clôture de la réunion

Annexe B à la LCCF 03/2019

REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monaco, 20 avril 2020

FORMULAIRE DE REPONSE

(à faire parvenir au Secrétariat de l'OHI avant le <u>20 janvier 2020</u> Courriel : cl-lc@iho.int – Télécopie : +377 93 10 81 40)

| Etat membre : | | | | | |
|---|---|------------------------------|-----|--|--|
| Correspondant : | | | | | |
| 1. | | z-vous formuler des commenta | | | |
| | OUI _ | | NON | | |
| 2. | 2. Si votre réponse est « OUI », veuillez fournir vos commentaires. | | | | |
| | | | | | |
| Souhaitez-vous proposer un candidat aux fonctions de président ou de vice-président de la Commission des finances ? | | | | | |
| | OUI | | NON | | |
| Si votre réponse est « OUI », veuillez communiquer le nom de votre candidat pour la présidence (A) ou la vice-présidence (B). | | | | | |
| | A) | | | | |
| | В) | | | | |

Annexe C à la LCCF 03/2019

REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monaco, 20 avril 2020

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(à faire parvenir au Secrétariat de l'OHI avant le <u>1^{er} mars 2020</u> Courriel : cl-lc@iho.int – Télécopie : +377 93 10 81 40)

| Etat mer | t mbre : | | | | | |
|---|--|------------|--|--|--|--|
| Cor | respondant : | Courriel : | | | | |
| 1. | Avez-vous l'intention de participer à la réunion de la Commission des finances ? | | | | | |
| | OUI | NON | | | | |
| 2. Si votre réponse est « OUI », veuillez indiquer le nom de votre/vos représentant(s). | | | | | | |
| Chef: | | | | | | |
| С |)élégué : | | | | | |
| | | | | | | |